

Compte Rendu du Conseil Municipal du 30/01/2014
--

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 30 Janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 Janvier 2014, s'est réuni en Mairie à 19 heures, sous la présidence d'Evelyne YONNET, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAÏZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. GUERRIEN, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, KARMAN, Mme DERKAOUI, M. RUER, Mme GRARE, MM. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, AHMED, KOUAME Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. SALVATOR	Mme YONNET	Mme M'DAHOMA MOHAMED	M. VANNIER
M. HEDJEM	M. GARNIER	M. MALEME	Mme HAMMACHE
Mme RATZEL-TOGO	Mme FOURNIER	M. BEAUDET	Mme DERKAOUI
M. MINIMBU	M. LOGRE	Mme LATOUR	Mme GRARE
Mme LOURENCO	M. MONINO	M. DEL MONTE	M. KAMALA
		Mme KARMAN SUCH	M. KARMAN

Absents : M. ROS, Mme CHIBAH, M. AUGY

Départ de Mme GRARE à partir de la question n°26

Départ de Mme DERKAOUI à partir de la question n°27

Départ de Mme AHMED à partir de la question n°29

M. LANTERNIER représenté par Mme ZAHIR jusqu'à la question n°34

Secrétaire de séance : Mme ZAHIR

QUESTION N° 001 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2013.

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013.

QUESTION N° 002 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT
OBJET : Achèvement du Plan Communal de Sauvegarde

PREND ACTE de la finalisation de Plan Communal de Sauvegarde.

QUESTION N° 003 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO
OBJET : Construction du groupe scolaire Port Chemin Vert à Aubervilliers.
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire « Port Chemin Vert » à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence Archi5 Prod sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 1 610 240.00€ HT, soit 1 932 288.00€ TTC (TVA 20%), valeur septembre 2013.

AUTORISE le Maire à signer ledit marché.

QUESTION N° 004 - RAPPORTEUR Marc GUERRIEN / Jean-Yves VANNIER
OBJET : Campus Condorcet - Protocole d'accord pour la réalisation du Campus Condorcet

A l'unanimité.

APPROUVE les termes du protocole d'accord pour la réalisation du Campus Condorcet, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ledit protocole au nom de la Commune

QUESTION N° 005 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET / Jean Yves VANNIER
OBJET : Cession des terrains de la Ville dans le périmètre de la ZAC Centre Moutier à l'aménageur Deltaville.

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS et M. PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

APPROUVE la cession dans le cadre d'un apport en nature conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, des biens, propriété de la Ville situés sur les parcelles cadastrées J33, K 117, K129, K130, K131, K132 et K135 à la société DELTAVILLE, dans le cadre de l'opération d'aménagement ZAC Centre-Moutier.

DECIDE que s'agissant des biens cadastrés J33 (8 rue SCHAEFFER) et du pavillon édifié sur la parcelle K117 (16 rue Ferragus), la prise de possession par la société DELTAVILLE interviendra le 30 juin 2015.

DIT que les biens sont valorisés à hauteur de 656.500€ (SIX CENT CINQUANTE SIX MILLE CINQ CENT EUROS).

QUESTION N° 006 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Syndicat mixte Autolib' – approbation de la convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et le Syndicat mixte relative à l'implantation de douze stations Autolib' sur le territoire Communal

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS et M. PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

APPROUVE le projet de convention tripartite à intervenir entre la Commune, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et le Syndicat Mixte AUTOLIB' pour l'implantation et l'exploitation de douze stations AUTOLIB' sur le territoire communal et relatif aux modalités de la superposition d'affectation des portions de domaine public routier correspondantes.

APPROUVE le lancement de la première tranche de quatre stations AUTOLIB' situées respectivement 97 bis avenue de la république, 36 boulevard Anatole France, 124 avenue Victor Hugo, face au 128 bd Félix Faure.

AUTORISE le Maire à signer le projet ci-annexé au nom de la Commune.

DIT que les subventions dues au Syndicat Mixte AUTOLIB' au titre de la convention susvisée seront inscrites au budget communal.

QUESTION N° 007 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Octroi de la protection fonctionnelle à la première adjointe au Maire

A la majorité des membres du conseil, Mme AHMED, M. KAMALA s'étant abstenus, Mmes GRARE, DERKAOUI, DESCAMPS, LENOURY et MM KARMAN, RUER, PAUPERT, MENIA ayant voté contre

ACCORDE à Evelyne YONNET, première adjointe au Maire, titulaire d'une délégation de fonctions, le bénéfice de la protection fonctionnelle aux fins de poursuivre par toute action judiciaire appropriée, l'auteur présumé de l'ensemble des actions illicites susvisées, d'obtenir la cessation desdits troubles et d'en obtenir réparation.

DECIDE la prise en charge sur le budget communal des frais de procédures et honoraires d'avocats nécessaires à la mise en œuvre effective de cette protection.

QUESTION N° 008 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux de rénovation du terrain de football et d'éclairage de grande hauteur au stade André Karman. Approbation de l'avenant n° 1 au lot n°1 « rénovation du terrain de football » et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 « rénovation du terrain de football » du marché de travaux pour la rénovation du terrain de football et d'éclairage de grande hauteur au stade André Karman, dont le montant total s'élève à 38 145 .65 € HT. faisant ainsi passer ainsi le montant du marché de 760 896,24 € H.T. à 799 041,89 € HT, représentant une plus value de 5%.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant avec le groupement SERPEV-TARKETT, dont la société SERPEV est le mandataire.

QUESTION N° 009 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier pour les années 2014 à 2017. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier.

APPROUVE le marché à bons de commandes qui sera passé dans le cadre du groupement de commandes, sur appel d'offres, pour une période de quatre ans maximale à compter de sa notification et comportera les lots et les seuils annuels suivants :

- **Lot n°1** : « papier blanc écoresponsable » :

Seuil minimum : 45 000 € HT

Seuil maximum : 100 000 € HT

- **Lot n°2** : « papier couleur » :

Seuil minimum : 7 000 € HT

Seuil maximum : 45 000 € HT

- **Lot n°3** : « papier spécifique pour imprimerie, reprographie et cartographie » :

Seuil minimum : 10 000 € HT

Seuil maximum : 60 000 € HT

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget sous la rubrique correspondante.

QUESTION N° 010 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO/ Djamila KHELAF

OBJET : Approbation de la convention financière entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la création du groupe scolaire Henri Barbusse (Marie Louise TAOS AMROUCHE/Charlotte DELBO). Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention attributive de subvention et le contrat de prêt entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

QUESTION N° 011 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 relatif au marché de maintenance et dépannage des brûleurs de gaz et fioul, des chaudières atmosphériques et des accumulateurs d'eau chaude sanitaire ainsi que les ramonages des installations dans les différents bâtiments communaux pour les années 2012 à 2014. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maintenance et dépannage des brûleurs gaz et fioul, des chaudières atmosphériques et des accumulateurs d'eau chaude sanitaire ainsi que les ramonages des installations dans les différents bâtiments communaux pour les années 2012 à 2014, qui impacte seulement la maintenance préventive, en moins value pour un montant de 871,76 € HT et en plus value de 108,70 € HT présentant ainsi un solde global en moins value en faveur de la ville de 565.64 € HT, faisant passer le montant forfaitaire de la maintenance préventive de 3 906.61 € HT à 3 340.97 € HT, soit – 14.48 %.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant n°1 avec la société DALKIA.

QUESTION N° 012 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France portant sur la subvention d'équipement de l'accueil du Centre Municipal de Santé (CMS). Approbation des demandes de versement de la subvention et du plan de financement. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention entre la Commune et la Région Ile-de-France qui définit, notamment, les modalités de versement de la subvention ainsi que les demandes de versement,

APPROUVE le plan de financement de l'opération tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

QUESTION N° 013 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Habilitation du Maire à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire relatives à la rénovation de la cheminée de l'ex Manufacture des Allumettes, rue de Presles, à Aubervilliers (93300).

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer et déposer les demandes de permis de démolir et permis de construire relatifs à la rénovation de la cheminée de l'ancienne Manufacture des Allumettes à Aubervilliers.

QUESTION N° 014 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Dénomination des rues

A la majorité des membres du conseil, M. KAMALA du groupe "tous ensembles pour Aubervilliers", Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" et M. HAFIDI du groupe "Parti radical de gauche" s'étant abstenus

DENOMME la voie piétonne longeant le canal de Saint Denis et reliant la rue Louis Girard à la rue Pierre Larousse : l'allée Guy Debord

DENOMME la voie reliant la rue du Landy à la rue Gaétan Lamy : rue Césaria Evora,

DENOMME la voie reliant la rue du Clos Bénard à la rue de la Nouvelle France : rue Mendel Kalmenson

QUESTION N° 015 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Opération BOUYGUES IMMOBILIER passage MACHOUART : rétrocession gratuite de terrains au profit de la commune

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention d'offre de concours annexé à la présente délibération, portant sur la rétrocession à titre gratuit, au profit de la Commune, des parcelles cadastrées section H n°261, H n°263, H n°257 et H n°259, soit une bande de terrain nu d'une largeur de deux mètres de large environ pour une contenance totale de 75 m² ;

DIT que l'acquisition des parcelles s'effectuera à titre gratuit ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'offre de concours ainsi que l'acte d'acquisition avec la société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué, et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte

QUESTION N° 016 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Bilan des acquisitions, des cessions, des apports en nature, des échanges et des servitudes réalisés en 2013 par la commune d'Aubervilliers

PREND ACTE du bilan des acquisitions, des cessions, des apports en nature, des échanges et des servitudes réalisés en 2013 par la commune d'Aubervilliers, tel qu'annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 017 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Cession foncière de biens communaux situés 7, 9 et 11 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers, sur des parcelles cadastrées R 5, R 31 et R 57 au profit de la société SODEARIF

A l'unanimité.

DECIDE de céder à la Société SODEARIF ou tout substitué, tous les biens et/ou droits lui appartenant sur les parcelles cadastrées section R n°5, 31 et 57, dans la limite des emprises nécessaires à la réalisation du projet de cette dernière (et tel que cela figure sur le plan ci-annexé)

DECIDE que le prix desdites emprises nécessaires sera fixé en considération d'une valeur de 1 472.12 Euros hors taxes par mètre carré cédé ; valeur appliquée à concurrence de la quote-part détenue par la Commune sur chacun d'eux.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte notarié relatif à cette transaction, et tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération, dont les frais devront être supportés par l'Acquéreur.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824-081

QUESTION N° 018 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Convention de Projet Urbain Partenarial entre la Commune et la SCCV LAMY ILOT G AUBERVILLIERS pour la participation à la réalisation d'un équipement public.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial tel que ce projet figure en annexe de la présente.

AUTORISE le maire à signer ce projet au nom de la Commune avec la SCCV LAMY ILOT G AUBERVILLIERS ou tout substituer.

QUESTION N° 019 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Actions de convivialité. Demande de subvention au Conseil Régional

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour une subvention de 1200 € dans le cadre de son appel à projet « Actions de convivialité 2014 », en vue de financer trois repas de quartier à Aubervilliers.

AUTORISE le maire à percevoir la subvention et à signer la convention afférente au projet. La recette est imputée :

Service	Chapitre	Article	Fonction
301A	74	7472	824

QUESTION N° 020 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention visant à favoriser l'accès au logement des personnes hébergées dans un appartement associatif de l'association "La Clairière d'Aubervilliers"

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention à conclure entre la Ville d'Aubervilliers, l'OPH d'Aubervilliers, l'association « La Clairière d'Aubervilliers » et le Service de Psychiatrie Générale d'Aubervilliers de l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard visant à favoriser l'accès au logement des personnes hébergées dans un appartement associatif de l'Association « La Clairière d'Aubervilliers »

AUTORISE le Maire ou son représentant à le signer.

QUESTION N° 021 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 18 logements située Ilot Pasteur à Aubervilliers appartenant à Logirep

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 4 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 18 logements située Ilôt Pasteur à Aubervilliers appartenant à Logirep.

AUTORISE le Maire à le signer.

QUESTION N° 022 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 19 logements située rue du Port à Aubervilliers appartenant à Efidis

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 4 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 19 logements située rue du Port à Aubervilliers appartenant à Efidis.

AUTORISE le Maire à le signer.

QUESTION N° 023 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 140 logements étudiants située rue du Port à Aubervilliers appartenant à Efidis

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 28 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 140 logements étudiants située rue du Port à Aubervilliers appartenant à EFIDIS.

AUTORISE le Maire à le signer.

QUESTION N° 024 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition en VEFA de 202 logements menée par Osica située îlot Crèvecoeur à Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 41 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition en VEFA de 202 logements menée par Osica située Îlot Crèvecoeur à Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à le signer.

QUESTION N° 025 - RAPPORTEUR Véronique LE BIHAN

OBJET : Avenant à la convention entre le Conseil Général et le CLIC portant sur le financement et le suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination d'Aubervilliers pour l'année 2013.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant, pour 2013, à la convention 2009, relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers.

DIT que l'avenant modifie l'article 4 de la convention 2009.

DIT que l'avenant prolonge la durée de la convention pour un an soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

QUESTION N° 026 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes

A l'unanimité.

APPROUVE : les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes.

AUTORISE : Le Maire à signer ladite convention

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal à l'imputation suivante :

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code action
401	74	7478	422	TONUS

QUESTION N° 027 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Marché du Monfort : avenant n°4 au contrat de concession

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de concession du marché du Montfort et autorise le maire à le signer.

EXONERE le concessionnaire Mandon de la redevance du marché du Montfort pour les années 2012 et 2013 au vu de l'équilibre déficitaire du marché.

QUESTION N° 028 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Présentation des rapports d'activités de l'année 2012 relatifs à la délégation de service public des marchés d'approvisionnement (Centre, Montfort et Quatre Chemins)

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités de l'année 2012 établis par l'EURL MANDON, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement pour les marchés du Centre, du Montfort et des Quatre Chemins.

QUESTION N° 029 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Signature des conventions d'objectifs et de financement des lieux d'accueil enfants-parents pour le "LAEP de la Maison pour tous Berty Albrecht" et le "LAEP du centre de loisirs maternels Gérard Philipe" entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°13 076 P d'objectifs et de financement du lieu d'accueil enfants-parents pour le « LAEP de la Maison pour tous Berty Albrecht » et la convention n°13 077 P d'objectifs et de financement du lieu d'accueil enfants-parents pour le « LAEP du centre de loisirs maternels Gérard Philippe ».

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir les prestations afférentes au conventionnement avec la CAF durant les 3 années de validité des dites conventions.

QUESTION N° 030 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le Multi Accueil Lécuyer entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention de Financement des projets du Fonds d'Accompagnement n° 13-25 du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible pour le Multi Accueil Lécuyer entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

DIT QUE : les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au 903 74-78-64

QUESTION N° 031 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Signature de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine Saint-Denis - Commission Locale FSL - Année 2013-2015

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) avec le Conseil Général de la Seine Saint-Denis - Commission Locale FSL - 2013-2015

QUESTION N° 032 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Subvention pour l'ouverture d'une classe piano pour les personnes autistes ou TED (Troubles Envahissants du Développement) par l'association APTE (Autisme, Piano, Thérapie Educative), au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR 93).

A l'unanimité.

AUTORISE le versement d'une subvention de 14 168 € à l'association APTE (Autisme, Piano Thérapie Educative), pour le fonctionnement de la classe piano au sein du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) conformément à la convention tripartite Aubervilliers/ CRR / APTE adoptée par délibération municipale du 21 novembre 2013.

Cette dépense est prévue sur le budget 2014 sur l'imputation 6574 fonction 521 service 506.

QUESTION N° 033 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Approbation du projet de modifications statutaires du SIGEIF.

A l'unanimité.

APPROUVE les statuts du SIGEIF annexés à la présente délibération

QUESTION N° 034 - RAPPORTEUR Edgar MINIMBU

OBJET : Modification des statuts du syndicat intercommunal du cimetière : extension de sa compétence relative à la gestion des biens notamment en vue de l'implantation d'un lieu culturel et culturel

A l'unanimité.

EMET un avis favorable concernant la délibération n°5 du 12 novembre 2013 du Syndicat Intercommunal du cimetière des villes d'Aubervilliers – La Courneuve – Drancy - Bobigny portant modification de l'article 2 de ses statuts du syndicat telle que cette délibération figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 035 - RAPPORTEUR Edgar MINIMBU

OBJET : Organisation d'une cérémonie de citoyenneté le 8 mars 2014.

A la majorité des membres du conseil, Mme DESCAMPS et M. PAUPERT du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

DECIDE d'organiser une cérémonie de citoyenneté le 8 mars 2014, pour la remise de la carte d'électeur et du livret du citoyen aux personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars 2013.

Les dépenses seront imputées au : 802 6232 024

QUESTION N° 036 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Vœu relatif à la poursuite de l'activité de l'Hôpital Européen de Paris-la-Roseraie

A l'unanimité.

ADOpte le vœu intitulé "Hôpital Européen de Paris-la-Roseraie doit continuer son activité pour garantir aux Albertivillariens une offre de soins de proximité et spécialisée", tel que celui-ci est annexé à la présente.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 h 35